



Japy à Beaucourt : une entreprise familiale

Après avoir étudié l'horlogerie au Locle (Suisse), Frédéric Japy fonde vers 1777 son propre atelier à Beaucourt, dans la principauté de Montbéliard. À la fabrication d'ébauche de montres, il ajoute bientôt de nouvelles branches d'industrie : les mouvements des pendules, les serrures, les cadenas et les vis à bois. Ses affaires prospèrent et, en 1806, ses trois fils aînés sont associés à la conduite de l'entreprise sous la raison sociale Japy-Frères. En 1854, un nouveau statut permettra à la fois l'extension de l'entreprise et la sauvegarde de son caractère familial.

« Les actions ne pourront être cédées à des tiers qu'après avoir été proposées par écrit à la société à prix égal ».

(extrait de l'article 7 de l'acte de société du 5 juillet 1854).

« La cession des actions est toujours permise entre associés ; elle est également permise au profit des descendants et du conjoint, par voie de donation, vente ou toute autre voie ; mais l'associé qui voudrait transférer des actions à toute autre personne, ne le pourrait qu'avec l'autorisation du conseil des gérances [...] (qui) sera souverain pour accorder ou refuser le transfert projeté ».

(extrait de l'article 5 de la prorogation de la Société Japy, du 16 septembre 1882)

Archives départementales de Belfort

Cité dans *Histoire de la Franche-Comté de 1789 à nos jours : archives et documents*,
association des professeurs d'histoire et de géographie, régionale de Besançon,
p. 130, CRDP de Franche-Comté, 1986

